



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Avis public

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001), de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2026, un projet de règlement portant le numéro 2026-125 a été présenté.

Objet du projet de règlement

Le projet de règlement vise à modifier le Règlement numéro 2021-081 relatif au traitement des élus municipaux afin de prévoir le versement d'une rémunération additionnelle pour la participation des membres du conseil aux comités pléniers.

Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement prévoit notamment :

- l'ajout d'une rémunération de 50 \$ par séance de comité plénier à laquelle participe un membre du conseil;
- un maximum annuel de 1 200 \$ par élu pour cette rémunération;
- les autres dispositions du Règlement numéro 2021-081 demeurent inchangées.

Adoption du règlement

L'adoption du Règlement numéro 2026-125 est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra :

Date : 1^{er} septembre 2026 à 19h00

Lieu : Salle du conseil de la Municipalité de Blue Sea, 10, rue Principale à Blue Sea

Le présent avis est publié au moins vingt et un (21) jours avant la séance prévue pour l'adoption du règlement, conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Donné à Blue Sea, ce 4^{ième} jour du mois d'août 2026.

Julie Thérien

Directrice générale, greffière-trésorière

Municipalité de Blue Sea

dg@blueseas.ca